



8029 - Le jugement de la lecture du Coran dans une maison qui abrite un chien

question

Comment juger la lecture du Coran dans une maison qui abrite un chien ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a aucun inconvénient à le faire. Mais il faut faire sortir le chien et ne pas le conserver dans la maison, car on ne peut l'y garder que pour l'une des trois utilisations : la chasse, la garde de champs ou de troupeaux, en vertu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui):

Quiconque se procure un chien qui ne soit pas utilisé dans la chasse, la garde des champs ou des troupeaux, provoquera, à cause de la présence du chien chez lui, la diminution de sa récompense, à raison de deux carats chaque jour (rapporté par al-Boukhari et Mouslim). Allah est celui qui assure l'assistance.